



CONTENUS

Accords bilatéraux.....	1
Accord de libre-échange entre les États-Unis et la Corée du Sud sous la pression de la crise économique et de l'arrivée de Barack Obama.....	1
Renégociation de l'ALÉNA? En attendant Obama.....	2
Mise en vigueur de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Pérou.....	2
ASEAN – UE : Proposition britannique pour le libre échange.....	3
Convention sur la diversité des expressions culturelles.....	3
Deuxième session ordinaire du Comité intergouvernemental de la Convention sur la diversité des expressions culturelles.....	3
Débat sur la relation de la Convention de 2005 avec l'OMC dans le cadre de la réunion de décembre du Comité intergouvernemental de la Convention de l'UNESCO.....	3
Industrie cinématographique.....	4
Grand succès du cinéma français en 2008.....	4
Record pour Hollywood à l'exportation en 2008.....	4
Union européenne.....	5
Lancement du programme MEDIA MUNDUS : Coopération internationale dans le secteur audiovisuel sous les auspices de l'UE.....	5
La Commission européenne adopte une nouvelle stratégie pour les contenus créatifs en ligne dans le marché unique.....	5
Multimatch, le Google culturel de l'UE.....	6

(Notre analyse) Compte tenu de l'arrivée de Barack Obama au pouvoir le 20 janvier 2009, il est fort possible que la logique de l'enjeu de l'intégration économique bilatérale et multilatérale sera soumise à un changement important. Après huit ans d'administration Bush, qui a bien favorisé les voies bilatérales à propos des échanges commerciaux – comme le révèle clairement la finalisation de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Pérou le 16 janvier - il nous reste à voir si Barack Obama garde les mêmes lignes politiques que son prédécesseur. Cependant, sa méfiance vis-à-vis de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et la Corée du Sud et son souci d'entamer la renégociation de l'ALÉNA illustrent largement sa volonté d'adopter de nouvelles directions sur les accords de libre-échange. Sous la pression d'une crise financière mondiale, il sera intéressant de constater si Barack Obama introduit une nouvelle stratégie globale et une nouvelle vision politique, distanciée de celle de George W. Bush, ou s'il poursuit certains changements tactiques adaptés à la conjoncture internationale, sans affecter pourtant les principes fondateurs de la politique étrangère des États-Unis en matière de commerce et d'investissement.

Par ailleurs, à la fin de l'année, la machine hollywoodienne affiche des résultats mitigés ; alors qu'elle connaît un record à l'exportation pour 2008, ses chiffres de fréquentation dans le marché nord-américain révèlent une baisse et ses entrées se déclinent au marché cinématographique de l'Hexagone face à un cinéma français en pleine santé. Enfin, l'Union européenne s'efforce de poursuivre une politique plus active dans le domaine culturel, adoptant d'un côté une nouvelle stratégie pour les contenus créatifs en ligne et lançant, de l'autre, le programme MEDIA MUNDUS et le Multimach, son propre Google culturel.

Accord de libre-échange entre les États-Unis et la Corée du Sud sous la pression de la crise économique et de l'arrivée de Barack Obama

Quelle politique Barack Obama poursuivra-t-il vis-à-vis de la Corée du Sud une fois installé à la Maison Blanche le 20 janvier 2009 ? Une chose est cependant fort probable : l'Accord de libre-échange négocié entre Séoul et Washington, mais pas encore ratifié par le Congrès des États-Unis et l'Assemblée nationale de la Corée du Sud, pourrait être sujet à des modifications. Il faut donc attendre si Barack Obama cherchera à sauver le projet de libre-échange sous la pression d'une crise économique et d'un électorat démocrate qui attend la protection de ses emplois. Comme l'a déclaré Hillary Clinton, « Barack Obama continue à être opposé à l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et la Corée du Sud car malgré certaines améliorations pour les industries des services et de la technologie états-uniennes, les négociateurs des États-Unis n'ont pas fait un bon boulot ».

Rappelons que l'Accord avec la Corée du Sud signale le plus grand projet de libre-échange conclu par les États-Unis depuis l'ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain) en 1994.



Par ailleurs, le projet souffre gravement de la façon dont il est perçu par l'opinion publique, le monde politique et les groupes sociétaux coréens, y compris les groupes culturels et audiovisuels. A la fin de décembre 2008, suite à l'occupation de l'Assemblée nationale par le principal parti politique d'opposition pendant 12 jours, des affrontements forts et violents ont eu lieu entre les législateurs opposés à la ratification de l'Accord et les législateurs du gouvernement coréen. L'occupation a pris fin lorsque le Grand Parti National (GPN) - qui se trouve au pouvoir – a pris la décision de reporter le vote de ratification sur l'accord controversé au mois de février. Soulignons que le GPN possède une majorité claire de 172 sièges sur les 299 sièges de l'Assemblée au total, alors que les sièges du principal parti d'opposition atteignent les 82. Ce compromis a particulièrement déçu le Président conservateur Lee Myung-bak, fervent partisan de l'Accord, dans la mesure où le gouvernement coréen souhaitait approuver l'Accord de libre-échange entre la Corée du Sud et les États-Unis avant la fin de 2008. Ce souhait se fonde sur sa conviction selon laquelle, d'un côté, l'accord stimulera considérablement l'économie coréenne – affaiblie par la crise financière – et, de l'autre, le Congrès des États-Unis sera encouragé par une ratification coréenne rapide afin d'approuver l'accord aussitôt que possible.

Reste à voir si une renégociation de l'Accord va de nouveau inclure une modification des politiques culturelles et audiovisuelles de la Corée du Sud, touchées largement par le projet initial et si l'industrie cinématographique va se sacrifier au profit des autres industries. Soulignons que la Corée du Sud n'a pas encore ratifié la Convention sur la diversité des expressions culturelles.

Source: « Outlook cloudy for Skorea-US free trade agreement », *Bilaterals.org*, 28 décembre 2008; « Korea FTA Appears Set for February Passage in Korean Assembly », *Inside US Trade*, vol.27, n°1, 9 janvier 2009; « Rangel, Clinton Seek More Market Access in Korea FTA », *Inside US Trade*, vol.27, n°2, 16 janvier 2009.

Renégociation de l'ALÉNA ? En attendant Obama.

Barack Obama a rencontré le 12 janvier 2009 le Président mexicain, Felipe Calderón, pour sa première entrevue avec un chef d'État étranger. Selon la tradition, depuis 1980, tous les futurs chefs d'État américains rencontrent systématiquement leur homologue mexicain avant leur investiture. Face à une conjoncture économique difficile pour les deux pays, Barack Obama a souligné que les deux présidents doivent faire face à l'épineuse question d'une éventuelle renégociation de l'ALÉNA. En effet, les syndicats états-uniens accusent cet accord d'être responsable de la perte massive d'emplois dans le secteur industriel. Ces mêmes syndicats se sont mobilisés massivement pour soutenir Obama lors de l'élection, ce dernier ayant laissé entrevoir la possibilité d'une renégociation du traité qui lie les économies du Mexique, des États-Unis et du Canada. Barack Obama a proposé la création d'un groupe consultatif afin de travailler sur des questions importantes pour les deux pays, y compris l'ALÉNA.

Rappelons que lors de sa signature en 1988 l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada (ALÉ) prévoyait une « exemption culturelle » par une clause qui exclut précisément les industries culturelles du champ d'application des obligations imposées par l'Accord. Cette exemption du secteur culturel est également intégrée au traité de l'ALÉNA et étendue non seulement aux entreprises, comme dans le cas de l'ALÉ, mais aussi aux individus travaillant dans les industries culturelles. Cependant, cette clause d'exemption culturelle était indissociable d'une clause corollaire de représailles. Ainsi, les autorités états-uniennes s'estimant lésées par telle ou telle décision politique canadienne dans le domaine de la culture peuvent adopter des représailles de portée équivalente dans un autre secteur. Suite au litige canado-américain sur les périodiques en 1998, les autorités canadiennes ont réalisé la pauvre protection offerte par l'exemption culturelle contenue dans l'ALÉNA et ont cherché d'autres moyens pour la préservation des politiques culturelles, comme celui de la Convention sur la diversité des expressions culturelles.

Il est intéressant de voir si une renégociation éventuelle de l'ALÉNA soulèvera des revendications de libéralisation du secteur culturel canadien de la part des autorités états-uniennes.

Source: « Obama and Nafta », *Bilaterals.org*, 10 janvier 2009; « Obama Pitches "Consultative Group" on NAFTA to Mexican President », *Inside US Trade*, vol.27, n°2, 16 janvier 2009.

Mise en vigueur de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Pérou

L'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Pérou a été finalisé le 16 janvier 2009, quelques jours avant le départ du Président George W. Bush. Le Pérou est le 17e partenaire commercial des États-Unis et devient ainsi le 14e pays avec lequel l'administration Bush signe un accord de libre-échange. Avec des échanges commerciaux annuels évalués à environ 9,4 milliards de dollars entre les deux pays et un taux de croissance de l'économie péruvienne autour de 6,5% depuis trois ans, cet



accord est vu comme une grande réussite commerciale par les gouvernements des deux pays. Le Président du Pérou, Alan Garcia, a déclaré qu'avec la mise en œuvre de cet accord « nous avons accompli un grand objectif pour notre nation ». En ce qui concerne le domaine de la culture, certaines mesures contenues au chapitre de la libéralisation du marché des services peuvent avoir des impacts sur les industries culturelles, comme dans le cas du secteur du film et des images publicitaires qui ne sera plus protégé par des mesures tarifaires. En outre, l'Accord comprend une clause sur le renforcement des droits de propriété intellectuelle, assortie de fortes mesures dissuasives contre le piratage et la contrefaçon. Soulignons que le Pérou s'est également engagé dans un cycle de négociations afin de conclure un accord de libre-échange avec le Canada, la Chine et l'Union européenne.

Source: « US, Peru wrap up trade pact despite objections », *Bilaterals.org*, 17 janvier 2009.

ASEAN – UE : Proposition britannique pour le libre-échange

L'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) et l'Union européenne pourraient adopter une nouvelle approche de libre-échange, a affirmé à la presse le 14 janvier 2009 à Singapour Gareth Thomas, ministre britannique de l'Investissement et du Commerce. Plus spécifiquement, l'UE pourrait négocier les accords avec chaque pays membre de l'ASEAN au lieu de négociations avec tout le bloc de 10 pays, a déclaré Gareth Thomas. L'ASEAN et l'UE ont convenu en mai 2007 de lancer des négociations sur un accord de libre-échange, mais les discussions ont peu progressé depuis. Une fois signé, l'accord deviendrait l'un des accords de libre-échange les plus importants du monde avec un marché de près d'un milliard de personnes. Rappelons que l'ASEAN a signé un accord similaire avec la Chine, le Japon, la République de Corée, et a terminé les discussions en la matière avec l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Source : « Speed up Asean-EU FTA talks », *Bilaterals.org*, 14 janvier 2009 ; « ASEAN-UE: Une mesure britannique pour le libre-échange », *Vietnam News Agency*, 14 janvier 2009.

Deuxième session ordinaire du Comité intergouvernemental de la Convention sur la diversité des expressions culturelles.

La deuxième session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles s'est tenue du 8 au 12 décembre 2008 à Paris au siège de l'UNESCO. Le Comité intergouvernemental s'est réuni pour sa première session, à Ottawa, Canada, du 10 au 13 décembre 2007 et en séance extraordinaire, à Paris, France, du 24 au 27 juin 2008. Une autre rencontre du Comité aura lieu au mois de mars 2009, trois mois avant la conférence des Parties prévue au mois de juin 2009. Dans son discours d'ouverture, le directeur général de l'UNESCO, Koichiro Matsuura, a souligné les objectifs de la deuxième session du Comité intergouvernemental, déclarant qu'« après avoir adopté des projets de directives opérationnelles pour les articles 7, 8, 11, 15 et 17 de la Convention vous devez maintenant examiner les projets de directives pour les articles 12, 13, 14 et 18 et entamer un débat sur la question du « traitement préférentiel » (article 16). Il a également constaté que les travaux des réunions « avancent à bon rythme, suivant en cela la cadence des ratifications de la Convention qui s'élèvent aujourd'hui à 94 : 93 Etats plus la Communauté européenne ». Enfin, il a rappelé que « les ratifications recouvrent l'ensemble des régions géographiques du monde, même si les régions Asie-Pacifique et Arabe restent encore insuffisamment représentées ».

Source : Site de l'UNESCO, Deuxième session ordinaire du Comité intergouvernemental, http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=37869&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Débat sur la relation de la Convention de 2005 avec l'OMC dans le cadre de la réunion de décembre du Comité intergouvernemental de la Convention de l'UNESCO

Le thème de la relation de la Convention sur la diversité des expressions culturelles avec les accords de commerce a surgi au cœur des discussions lors de la réunion du Comité intergouvernemental de décembre 2008. L'objet du débat : l'article 16 de la Convention selon lequel les pays développés se sont engagés à adopter des mesures concrètes pour accorder un traitement préférentiel aux artistes et aux professionnels de la culture des pays du Sud en plus d'agir en vue d'améliorer la circulation des biens et services culturels en provenance des pays en développement. Les engagements prévus par l'Article 16 soulèvent ainsi la question de savoir si les approches adoptées dans les directives opérationnelles de l'Article viendront empiéter sur le champ de compétence de l'OMC. Enrichi par six



rapports d'experts, le débat a révélé les divergences de point de vue des États membres en ce qui concerne cette question.

D'un côté, le Brésil a souhaité le plus tôt possible amorcer la discussion sur le rapport de la Convention avec les autres instruments internationaux, tout en répétant que l'absence de réflexion sur cette question peut avoir des répercussions importantes. D'après la position brésilienne, vu l'absence de réflexion sur ce sujet, des décisions prises à l'OMC sur la base de la dimension uniquement commerciale de la culture risquent de causer des soucis pour la mise en œuvre efficace de la Convention. Le Brésil a ainsi offert de financer un séminaire à l'OMC sur la question. De l'autre côté, Pierre Defraigne, directeur général du Collège Madariaga de la Fondation de l'Europe, l'un des deux coordonnateurs experts avec Vera Helena Thortensen - qui ont fait un exposé général au Comité sur les rapports des experts – a souligné qu'avant d'amorcer un dialogue avec l'OMC, les États parties à la Convention doivent concrétiser leur position sur cette question. L'Inde, de son côté, a affiché ses réticences sur cette question, rappelant que l'objectif principal de la Convention est de faire face aux défis de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles conformément à une approche essentiellement culturelle. Par ailleurs, le groupe francophone, par l'entremise de la représentante de Ste-Lucie, a déclaré qu'une discussion autour de cette question est prématurée. La Commission européenne a également souligné l'importance de maintenir une nette distinction entre l'opérationnalisation de l'Article 16 et le travail à venir sur les articles 20 (relation de la Convention avec les autres instruments internationaux) et 21 (promotion des objectifs de la Convention dans d'autres forums internationaux).

Le Comité a enfin accepté que tous les États parties à la Convention soient invités à contribuer à rendre l'Article 16 opérationnel. Toutefois, le débat demeure non résolu.

Source : Coalition pour la diversité culturelle, Dernières informations, http://www.cdc-cdd.org/main_pages_fr/communiqués_fr.html, 19 décembre 2008.

Grand succès du cinéma français en 2008

En 2008, les films français ont attiré plus de spectateurs que les films états-uniens, alors que la fréquentation des salles obscures a progressé de 6,2% dans l'Hexagone, à 188,8 millions d'entrées. Ce résultat est supérieur au niveau moyen des dix dernières années (179,12 millions par an en moyenne). Selon les premières estimations du ministère français de la Culture et du Centre national de la cinématographie (CNC), les productions françaises – 100% françaises, majoritairement ou minoritairement françaises – ont représenté 45,7% des entrées en salle, avec un total de 86,2 millions de billets vendus. En 2008, pour la deuxième fois depuis 22 ans (1986), les films français réalisent ainsi davantage d'entrées que les films états-uniens. Contrairement à l'année 2006 où l'écart entre la part de marché des films français et celle des films états-uniens avait été ténue (0,4%), il dépasse 1% en 2008. La part de marché des films français est en effet estimée à 45,7% contre 36,5% en 2007 et 44,6% en 2006 et celle des films états-uniens en recul à 44,5% en 2008, contre 49,0% en 2007. Évidemment, en 2008, la grande locomotive du cinéma français a été le film « Bienvenue chez les Ch'tis » de Dany Boon, avec plus de 20 millions d'entrées. À côté de lui, « Astérix aux Jeux Olympiques » a engrangé 6,8 millions d'entrées, devançant le dernier « Indiana Jones » (4,2 millions d'entrées) et d'autres superproductions comme le dernier James Bond, « Quantum of Solace » (3,7 millions) ou « Kung Fu Panda ». « Mais, il y a eu aussi « Mesrine », « Entre les murs » et des films d'auteur comme « Séraphine » qui ont su trouver leur public », souligne-t-on au CNC. Au total, cinq films français ont fait plus de 2 millions d'entrées et dix-huit ont dépassé le million. Fière de ses résultats, Christine Albanel, ministre française de la Culture et de la Communication, affirme que la France est le pays européen où la part du cinéma national est la plus élevée et que « nous avons le troisième cinéma du monde après les États-Unis et l'Inde ».

Cependant, les autres films étrangers (non français, non états-uniens) réalisent 9,9% des entrées totales en 2008, un chiffre médiocre, le plus bas depuis huit ans (9,2% en 2000). Soulignons que la part de marché des autres films étrangers a été estimée à 14,4% en 2007, à 11,2% en 2006 et à 17,6% en 2005.

Source : Centre national de la Cinématographie – France ; « Le cinéma français a rempli les salles en 2008 », *Les Echos*, 8 janvier 2009.

Record pour Hollywood à l'exportation en 2008

Les films de grands studios hollywoodiens ont rapporté des recettes record à l'exportation en 2008, tandis que le box-office nord-américain est resté stable par rapport à l'excellente année 2007. Hors Amérique du nord, les films hollywoodiens ont rapporté 9,9 milliards de dollars en 2008, contre 9,4 en



2007. Chacun des principaux studios hollywoodiens (Universal, Warner, Sony, Fox, Paramount et Disney) a dépassé la barre du milliard de dollars de recettes sur les marchés étrangers. Le film s'étant le mieux exporté a été le quatrième « Indiana Jones » (469,5 millions de dollars), suivi de près par « Batman, the Dark Knight » (465 millions). Sur le marché nord-américain, le box-office 2008 a été quasiment stable : 9,59 milliards de dollars contre le record de 9,66 établi en 2007. Compte tenu de la hausse du prix des billets, les chiffres révèlent en réalité une baisse de la fréquentation : 1,35 milliard de places en 2008 contre 1,4 en 2007. Le record de la fréquentation dans les salles obscures nord-américaines date de 2002, avec 1,57 milliard de tickets. Aux États-Unis et au Canada, « The Dark Knight » a obtenu 530 millions de dollars de recettes, suivi par « Iron Man » (318,3 millions) et « Indiana Jones 4 » (317 millions).

Source : « Hollywood fait exploser son record d'exportation en 2008 », *Le Film Français*, 05 janvier 2009.

Lancement du programme MEDIA MUNDUS : Coopération internationale dans le secteur audiovisuel sous les auspices de l'UE

La Commission européenne a adopté le 9 janvier 2009 un vaste programme de coopération internationale dans le secteur audiovisuel, intitulé MEDIA MUNDUS, afin de renforcer les relations culturelles et commerciales entre la cinématographie européenne et les créateurs des pays tiers. Au cours de la période 2011-2013, l'Union européenne consacrera 15 millions d'euros à des projets soumis par des professionnels de l'audiovisuel provenant de l'UE et de pays tiers. L'action préparatoire MEDIA International prévoit une contribution financière de 2 millions d'euros pour 18 projets impliquant des partenaires internationaux. Le nouveau programme MEDIA MUNDUS poursuivra les objectifs spécifiques suivants :

- Développer l'échange d'informations entre professionnels, notamment par des activités de formation et des bourses qui favorisent le travail en réseau entre les professionnels de l'audiovisuel européens et non européens. Il s'agit de faciliter l'accès aux marchés étrangers et de nouer des relations commerciales de confiance
- Accroître la compétitivité et la distribution transnationale des œuvres audiovisuelles dans le monde en facilitant les coproductions internationales
- Accroître la diffusion et la visibilité des œuvres audiovisuelles dans le monde ainsi que la demande de la part du public du contenu audiovisuel culturellement diversifié.

Source : Communiqué de presse, IP/09/26, Bruxelles, 9 janvier 2009.

Le programme existant MEDIA 2007 comporte une enveloppe de 755 millions d'euros destinée à l'industrie audiovisuelle européenne pour une période d'activité de sept ans (2007-2013) afin d'aider les professionnels européens à se former et à développer, distribuer et promouvoir leurs œuvres dans toute l'Europe. Le MEDIA 2007 fait suite aux programmes MEDIA, MEDIA II et MEDIA Plus. Le MEDIA (Mesures d'Encouragement pour le Développement de l'Industrie Audiovisuelle), le premier programme européen visant à encourager le développement de l'industrie audiovisuelle européenne, s'est étendu sur une durée de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 1991 et le montant estimé nécessaire pour la contribution communautaire s'est élevé à 200 millions d'écus pour l'ensemble du programme. Afin de poursuivre l'action engagée par le programme MEDIA I, la Commission a mis en place le MEDIA II, pour une période allant du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 2000 et se dotant d'un montant de 310 millions d'écus. Enfin, le MEDIA Plus a été doté de 350 millions d'euros pour la période allant du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005.

Source : site du programme MEDIA, http://ec.europa.eu/information_society/media/index_fr.htm

La Commission européenne adopte une nouvelle stratégie pour les contenus créatifs en ligne dans le marché unique

Le 3 janvier 2008, la Commission européenne a adopté « une nouvelle stratégie européenne qui entend faciliter, accélérer et élargir l'accès à la musique, aux films et aux jeux vidéo sur l'Internet et les téléphones portables ». La Commission rappelle que « le multimédia est un secteur économique important : les revenus des contenus en ligne devraient être multipliés par plus de quatre, passant de 1,8 milliard d'euros en 2005 à 8,3 milliards en 2010. Si l'Europe veut exploiter pleinement le potentiel de ce secteur, elle doit veiller à ce que les créateurs de contenus soient rémunérés correctement, à renforcer la clarté et la sécurité juridiques et à accroître l'offre proposée aux consommateurs ». La nouvelle stratégie se développe dans quatre domaines d'action :



Accords bilatéraux et diversité culturelle

Bulletin d'information, vol. 4, no 1, 1er février 2009

- disponibilité des contenus créatifs : encourager les distributeurs à proposer plus d'œuvres en ligne ;
- licences multi-territoriales en matière de droit d'auteur : améliorer les mécanismes existants d'octroi de licences et promouvoir les avantages commerciaux de ce type de licences pour les détenteurs des droits ;
- systèmes de gestion des droits numériques ; accroître la transparence afin que les consommateurs soient bien informés des restrictions portant sur l'utilisation des contenus téléchargés ;
- offres licites et piratage ; lutter contre le téléchargement et la diffusion illicites de contenus protégés par les droits d'auteur, le piratage et le partage illégitime de fichiers.

Selon des études de la Commission, un vrai marché européen des contenus créatifs en ligne pourrait renforcer considérablement la compétitivité de l'industrie européenne de la musique, du film et des jeux.

Source : Commission européenne – communiqué de presse, « Un marché unique européen de la musique, des films et des jeux en ligne, plus fort et plus respectueux des consommateurs est une nécessité pour la Commission », 3 janvier 2008.

Multimatch, le Google culturel de l'UE

L'Union européenne finit de développer un moteur de recherche de son patrimoine culturel, pourvu de fonctionnalités avancées dédiées au multimédia. L'UE travaille depuis mai 2006 à un moteur de recherche conçu pour faciliter l'accès à son patrimoine culturel numérisé, qu'il s'agisse de musique, d'images, de vidéos ou de textes. Prenant sa source dans un autre projet européen, celui de la bibliothèque numérique Europeana, Multimatch, dont le nom complet est « Multilingual Culture and Heritage Internet Search System Developed », ne se borne pas à rechercher les ressources disponibles en ligne. D'après Pasquale Savino, coordinateur du projet, « la plate-forme recoupe ces résultats avec un nombre croissant d'archives d'institutions culturelles qui, elles, ne sont pas accessibles au public », musées et bibliothèques en particulier. Le moteur a par ailleurs été optimisé pour les requêtes culturelles et multimédias au moyen de techniques sémantiques et contextuelles adaptées. Le moteur fonctionne aujourd'hui en six langues. Cependant, il n'est pas pour l'instant prévu d'ouvrir le service au public. « Nous avons l'intention d'offrir un accès libre au service aux utilisateurs qui s'inscriront » précise Pasquale Savino. « Nous limiterons leur nombre en raison des ressources informatiques limitées dont nous disposons ». Certaines fonctionnalités développées pour Multimatch pourraient toutefois être utilisées dans le cadre d'autres projets plus orientés vers le public. « En particulier, nous sommes en ce moment impliqués dans les réseaux des meilleures pratiques eContentPlus de European Film Gateway, qui offrira un accès public à la filmographie européenne d'ici à mi-2010 », indique Pasquale Savino.

Source : Le Journal du Net, <http://www.journaldunet.com/breve/34923/multimatch--le-google-culturel-de-l-ue-reserve-a-un-public-averti.shtml>, 5 janvier 2009.

Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie



Direction scientifique : Gilbert Gagné

Recherche et rédaction : Antonios Vlassis

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Etudes Internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.

